Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025

## **COMMUNE DE SERVAS**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2025-18

L'an deux mil vingt-cinq Le dix avril

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

<u>Présents</u>: Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, FREBAULT, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, CRESPEL, GISBERT-CUREAU, LEGRAIS-BOUCHER, REYNAUD

Excusées: Mmes LAURENT, PIERRÉ

Secrétaire de séance : M. PETITJEAN

Date de Convocation: 3 avril 2025

## OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025: BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE « LOCAUX COMMERCIAUX »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Christèle MAYOUSSIER, Adjointe aux finances,

- Considérant les projets de budgets primitifs 2025 proposés par la commission Finances,
- Considérant le compte financier unique (CFU) adopté dans la présente séance du Conseil Municipal.
- Vu la délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter les résultats 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les budgets primitifs 2025 :
  - > du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
    - o Section de fonctionnement : 1 797 551,83 €
    - o Section d'investissement : 1 803 578,22 €
  - ➤ du budget annexe « locaux commerciaux » qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
    - o Section de fonctionnement : 56 761,41 €
    - o Section d'investissement : 62 226,64 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire, Serge GUERIN



